

Bulletin d'inscription, Saison 2018/2019

(Un bulletin par personne)

Coordonnées des représentants légaux ou de l'adhérent si majeur :

NOM Prénom	Adresse	Mail	N° de Tel
			Fixe :
			Portable :
			Fixe :
			Portable :

Personne à prévenir en cas d'urgence, Nom et N° de Tel :

.....

Inscriptions aux activités :

NOM Prénom	ACTIVITES	REGLEMENT
		€
		€
	Yoga/Qi Gong/Gym adultes, merci de préciser votre choix de séance :	
DATE DE NAISSANCE :	ADHESION AU FOYER RURAL	+6 €
	TOTAL :	€

- Espèces
 Chèque CE
 Coupons Sport
 Chèque (à l'ordre du Foyer Rural de Meillonas)
Possibilité de paiement en 3 fois (encaissement 15/10/2018 - 15/02/2019 – 15/04/2019)

Souhaitez-vous une attestation de paiement ? OUI NON

J'accepte l'utilisation de photographies sur le site internet ou sur des panneaux : OUI NON

J'autorise mon enfant à quitter seul la salle d'activité à l'issue du cours (+6ans) : OUI NON

- ✓ Je décharge de toutes responsabilités le Foyer Rural, le personnel encadrant, en cas de problème, blessures ou accidents.
- ✓ J'autorise l'intervenant d'arts plastiques à effectuer le trajet école-château.
- ✓ Avoir pris connaissance que toute inscription est ferme et définitive après le 1er cours d'essai et qu'aucun remboursement ne sera effectué durant la saison.
- ✓ Je certifie avoir une assurance responsabilité civile et/ou extra-scolaire couvrant les activités pratiquées.
- ✓ Je certifie être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois qui m'autorise la pratique de l'activité choisie.
- ✓ En cas de dossier incomplet, la pratique de l'activité sera refusée.
La responsabilité du Foyer Rural ne pourra pas être engagée avant la prise en charge réelle et physique de l'enfant par l'intervenant et après le cours si l'enfant sort des locaux sans accompagnement.

Règlement Intérieur, Saison 2018/2019

Carte adhérent :

L'adhésion au Foyer Rural est individuelle et obligatoire au moment de l'inscription. Elle permet d'être adhérent à la Fédération des Foyers Ruraux et de bénéficier d'une assurance individuelle accident. Le Foyer Rural de Meillonas se dégage de toute responsabilité en cas d'accident. Le montant de l'adhésion est voté annuellement lors de l'assemblée générale.

Cotisations aux activités :

Les cotisations sont dues, pour l'année, au moment de l'inscription. Une facilité de paiement en 3 fois sans frais pourra être accordée. Trois chèques, à fournir à l'inscription, que le Foyer Rural déposera pour encaissement, au début de chaque trimestre : 15/10/2018 15/02/2019 15/04/2019. Les coupons sport, les chèques CE sont acceptés en règlement des adhésions et cotisations.

Remboursement :

Toute inscription est ferme et définitive après le 1er cours d'essai et aucun remboursement ne sera effectué durant la saison.

Inscriptions :

Les activités et horaires de la saison 2018/2019 sont susceptibles d'être modifiées. Les activités proposées sont soumises à un nombre suffisant d'inscriptions. En cas d'annulation de l'activité, les adhérents seront informés de la décision et remboursés de leur inscription. Les fiches d'inscriptions sont à remettre aux membres du Foyer. Les intervenants, enseignants et personnels de l'école ne prendront aucune fiche, ni chèque. L'adhésion devient définitive après le 1er cours d'essai.

Cours :

Le Foyer Rural se dégage de toute responsabilité avant et après les activités en dehors des salles de cours. Nous demandons aux parents concernés de bien vouloir respecter les horaires. En cas d'absence imprévue de l'animateur et donc l'annulation du cours, nous essayons dans la mesure du possible, de prévenir individuellement les parents. Lorsque cela n'est pas possible, une note informative sera affichée sur la porte. Vos enfants seront confiés à la garderie de l'école si vous êtes dans l'incapacité de les récupérer. Le cours annulé sera alors reporté à une date ultérieure qui vous sera communiqué. Aucune activité n'aura lieu pendant la durée des vacances scolaires ainsi que les jours fériés.

Exclusion :

Le Foyer Rural se réserve le droit d'exclure tout adhérent qui ne respectera pas le règlement intérieur, les animateurs ou l'ordre et le respect durant l'activité. Après un 1er avertissement envoyé aux parents, un rdv sera organisé entre l'animateur, l'adhérent et un responsable de l'association afin de résoudre le conflit. Si le problème perdure, les membres du bureau voteront le maintien ou non de l'adhérent. Toute exclusion se fera sans remboursement de la cotisation et adhésion.

SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX ou DU PARTICIPANT :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur et le fonctionnement du Foyer Rural de Meillonas.

Date :

Souhaitez-vous être informé des dates de réunion du Foyer Rural ? Oui Non

Souhaitez-vous être informé des actualités et des compte rendus du Foyer ? Oui Non

Souhaitez-vous être membre actif du Foyer et ainsi nous aider dans la gestion des activités ou apporter votre aide le jour des manifestations ? Oui Non